



Forum : 20 ans de la loi 2005 dans le sport et la culture

Samedi 1^{er} février 2025

Cap Stream - Centre des Congrès Mescoat à Landerneau



[Accueillir la différence 29](#)



[Accueillir la différence 29](#)



[Accueillir la différence 29](#)



<https://collectif29.fr/>

Sommaire

Ouverture du Forum.....	3
Isabelle SAURAT :	3
Jérôme ROUSSEAU :	3
Didier MALLERON :	4
10h30 : Conférence par Isabelle LAURENT	4
11h30 : Table ronde 1	5
Patrick APPERE	6
Isabelle ASSIH.....	7
Elisa ROUDAUT	7
Xavier CAILL.....	8
La communauté 360	8
12h30-13h : Témoignage et remise de médailles	9
14h-15h : Table ronde 2.....	10
Katell ALENÇON	10
Charlène ODIN	11
Morgan LEON.....	11
Jérôme ROUSSEAU	11
Jauffrey TAMARIS	12
Stéphane DE LEFFE	12
Elisa ROUDAUT	12
Laura	13
Sophie ROBIN	13
Sophie LEKAWSKI	13
15h15 - 16h25 : Table ronde 3.....	14
Marie-Odile LE VIOL.....	14
Patricia KERDRAON :	15
Lionel JAFFRES :	15
Daniel EMPIERI :	15
Jean Pierre GAILLARD :	16
Stan ALAN :	16

Ouverture du Forum

10h : Mot d'accueil par Malou SOULOUMIAC

Isabelle SAURAT, Déléguée Interministérielle à l'accessibilité

Jérôme ROUSSEAU, Directeur Général de Novosports

Didier MALLERON, Conseil Départemental 29 et président Electro Foot



Isabelle SAURAT :

- Les paralympiques ont permis de mettre en place des dispositifs pour rendre les compétitions sportives ouvertes à tous.
- Le fonds territorial d'accessibilité permet de mettre en place tous types de dispositifs obligatoires ou non pour les commerces de proximité, le monde médical, paramédical et les associations.
- Le service civique a permis de mettre en place des ambassadeurs d'accessibilité et de créer des démarches de proximité dans les villes.

Documents sources

- Le [fonds territorial d'accessibilité](#)
- Les **ambassadeurs de l'accessibilité** en service civique : <https://handicap.gouv.fr/ambassadeurs-daccessibilite-des-volontaires-en-service-civique-pour-relayer-le-fonds-territorial-daccessibilite-sur-le-terrain>
- la campagne de communication auprès des agents publics : <https://www.info.gouv.fr/accessibilite>

Jérôme ROUSSEAU :

- La prise en compte et le respect de la différence est importante, et à partir de là, chaque individu a ses capacités qu'il faut mobiliser et qui peuvent s'épanouir dans une activité partagée - Jérôme insiste sur le mot **capabilité**, à savoir au-delà de la capacité, la liberté de choisir, de faire.
- L'inclusion peut se faire par et dans le sport.
- Le sport c'est la performance, alors qu'une activité sportive c'est se mettre en mouvement, et c'est ça qui est intéressant pour pratiquer ensemble, à sa mesure.

Reste à développer : la formation à la pratique partagée. Cela passe aussi par l'adaptation du matériel, et une disposition d'esprit, une approche qui n'est pas encore assez ... partagée, justement !

Didier MALLERON :

- Prise en charge à 100 % des fauteuils : bonne nouvelle...
- La culture, ça permet de s'évader, de rêver, de changer de personnage, d'oublier peut-être ses problèmes quotidiens aussi pendant un instant.

10h30 : Conférence par Isabelle LAURENT

Enseignante en Lettres et en Droit à l'UBO

Le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances marquait une nouvelle ère qualifiée d'historique. Pour autant, deux décennies plus tard, une vaste mobilisation pleine d'espoir est encore indispensable pour aboutir à une société inclusive.

- Les principes fondamentaux de la loi.
- Cette loi peut-elle être appliquée, sans une vision commune de la société, sans un accord de contrainte ?



« Aujourd'hui on va mettre l'accent sur son histoire et son rôle dans la compréhension des enjeux actuels de la loi sur le handicap de 2005. L'histoire est essentielle pour appréhender le présent.

Le plan d'intervention consiste à explorer la genèse de la loi, son origine, son contenu et ses perspectives. Malgré l'absence de consensus sur certains aspects, la loi impose des obligations nationales concernant le dépistage du handicap, les soins, l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi, l'accès aux ressources d'intégration sociale, ainsi que l'accès aux sports et loisirs pour les personnes handicapées, qu'elles soient adultes ou mineures.

Le texte précise que diverses entités, telles que les familles, l'État, les collectivités locales et les établissements publics, doivent collaborer pour mettre en œuvre ces obligations. Il est également mentionné que la loi de 1997 garantit l'accès aux droits fondamentaux pour tous les citoyens, soulignant l'importance de l'inclusion dans la société.

Une définition évolutive du handicap est présentée, englobant les limitations d'activités et les restrictions de participation à la vie sociale dues à des altérations physiques, sensorielles, mentales ou cognitives. La loi introduit également des prestations compensatoires, avec des conditions d'éligibilité spécifiques, notamment en matière de

résidence et de difficulté à réaliser des activités essentielles de la vie quotidienne.

Le texte évoque les améliorations apportées à la loi, notamment l'élargissement de l'accès à la prestation compensatoire en mars 2020. Il aborde aussi la question de l'accessibilité dans divers domaines, notamment l'emploi, où les employeurs doivent prendre des mesures adaptées pour permettre aux personnes handicapées d'accéder et de progresser dans leur travail.

L'inclusion des personnes en situation de handicap dans la culture est également soulignée, avec des recommandations visant à les faire participer activement à la création artistique.

De plus, la loi vise à simplifier les démarches administratives pour ces personnes, bien que des défis subsistent, notamment en matière de traitement des élèves handicapés.

Le sport et la culture sont importants pour améliorer le bien-être des personnes en situation de handicap. Il est nécessaire de mettre en place une meilleure sensibilisation et des actions concrètes pour garantir une vie citoyenne enrichissante, en soulignant que le sport et la culture sont des vecteurs essentiels pour l'intégration dans le monde ordinaire.

Échanges :

Il y a plusieurs enjeux liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment dans le domaine du sport et de l'accessibilité. Il est nécessaire de garantir l'accès à des infrastructures adaptées, mais aussi la possibilité de s'y rendre, en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de l'accessibilité. Il y a quand même des progrès mais il reste encore beaucoup à faire, notamment pour intégrer les personnes en fauteuil roulant ou ayant d'autres besoins spécifiques dans toutes les sphères de la société, y compris le sport.

La question du droit et de son interprétation est également abordée, notamment le rôle du Défenseur des droits, bien que la complexité du système juridique et des recommandations non contraignantes rendent les choses difficiles à appliquer pour les familles.

Il est nécessaire de mettre en place une réflexion interministérielle, notamment pour adapter l'éducation et le sport aux besoins des personnes handicapées. C'est un travail collectif, impliquant les élus, les associations et les collectivités, est essentiel pour avancer.

Il existe des plateformes qui centralisent les informations et facilitent l'accès aux ressources disponibles. L'initiative locale et l'engagement des différents acteurs pour surmonter les obstacles et créer des solutions concrètes, ainsi qu'une simplification des démarches et de l'accès aux informations est nécessaire.

Document de présentation d'Isabelle Laurent disponible sur demande

11h30 : Table ronde 1

Le rôle des associations dans la promotion du sport et la culture partagés

- Jérôme ROUSSEAU, Directeur Général de Novosports et Président foot fauteuil de Nanterre
- Isabelle ASSIH, Maire de Quimper,
- Patrick APPERE, élu à Brest et Président ANDES, association nationale des Élus en charge du Sport

- Pierre MARCHAND, président Handisport
- Elisa ROUDAUT, présidente Sport Adapté
- Xavier CAILL, Pôle Ressources Handicap 29



Problématiques :

- Les politiques d'inclusion ont-elles changé la vie citoyenne des personnes en situation de handicap dans nos communes ?
- Comment peut-on avancer sur le chemin de la rencontre au sein de nos communes ?
- Quels sont les freins rencontrés par les élus, les associations ?

L'intégration par le sport et la culture contient des enjeux **financiers** et **organisationnels** pour les collectivités locales afin de développer et démocratiser ces pratiques.

Les efforts déployés pour rendre le sport plus accessible sont de l'ordre de la construction d'**infrastructures** adaptées ou par des **dispositifs** d'accompagnement des familles et des associations.

Les défis liés à la performance et à l'accessibilité dans certains sports démontrent la nécessité de créer des environnements inclusifs où chacun, quel que soit son handicap ou non, peut choisir la manière dont il veut faire une activité sportive.

Les initiatives locales de la ville de Brest et de Quimper sont à saluer et à essaimer : des dispositifs de sport partagé et des jeux inclusifs sont mis en place pour encourager l'intégration des personnes en situation dans les activités sportives et la vie de la commune. Un autre point intéressant est la **collaboration** entre les collectivités et les associations locales pour améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les clubs et le soutien des bénévoles qui participent à ces initiatives.

En résumé, le sport pour tous est devenu une priorité pour certains élus et acteurs locaux tout en soulignant que des ajustements au niveau des politiques publiques et des infrastructures sont encore nécessaires pour une meilleure inclusion.

Patrick APPERE

Élu à Brest, adjoint au sport et Président ANDES

L'adjoint aux sports dans une commune, comme à Brest, doit d'abord répondre aux attentes politiques en créant une dynamique sportive locale. Cela implique de travailler avec les associations, gérer les financements en particulier ceux des équipements.

Un autre défi est celui de créer et d'organiser des événements pour construire une dynamique, de rassembler, de vivre un excellent moment et de partager des valeurs communes.

Il y a aussi la gestion des normes sportives qu'elles soient nationales, européennes ou internationales.

Les contraintes budgétaires des collectivités, ainsi que la collaboration avec l'État et les acteurs du sport permettent de garantir l'inclusion et l'accessibilité.

L'objectif est d'adapter les infrastructures et les pratiques pour que tous puissent participer.

HandiGuide réalisé par l'ANDES - andes.fr - téléchargeable ici

Isabelle ASSIH

Maire de Quimper, et maire référente Handicap et Accessibilité de l'AMF (Association des Maires de France)

La ville de Quimper a pris un engagement envers l'accessibilité et l'inclusion dans le sport, en soulignant l'importance de la **pédagogie partagée**. Mme ASSIH mentionne le dispositif « Club inclusif » à Quimper qui propose des formations pour aider les clubs et associations à accueillir des personnes de toutes diversités et besoins.

Elle relate aussi une expérience personnelle avec son fils, lorsqu'elle a voulu l'inscrire dans le club d'athlétisme de sa ville et que cela a été refusé à cause de son handicap. Ce cas illustre les préjugés et la difficulté d'accès au sport pour certaines personnes. Cela démontre la nécessité d'une **médiation** pour utiliser efficacement les financements destinés à l'accessibilité.

Enfin, elle évoque la réflexion sur la performance dans le sport, en affirmant que certains handicaps, comme celui des personnes trisomiques, sont exclues des compétitions paralympiques.

Elle présente une aire de jeu inclusive à Quimper, conçu pour accueillir des enfants avec tous types de handicaps ou non, ainsi tous les enfants puissent jouer ensemble.

La vidéo de l'inauguration en 2023 se lit ici, avec l'intervention de Françoise RICHARD, conseillère déléguée à l'inclusion des personnes en situation de handicap
« cette inclusion si on la commence très jeune avec les enfants, c'est gagné »

Elisa ROUDAUT

Comité départemental du sport adapté



L'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport, en particulier à travers le travail des clubs et des structures d'accompagnement.

L'engagement des clubs affiliés au Comité Départemental, qui, depuis 7-8 ans, développent des sections adaptées pour les sportifs handicapés, en partenariat avec des établissements médico-sociaux (IME, foyers de vie, ESAT).

L'objectif est de permettre à chaque sportif de **choisir** la manière dont il souhaite pratiquer (loisir,

compétition, avec des personnes valides ou adaptées), avec le **soutien** d'ambassadeurs et de bénévoles formés pour accueillir ces pratiquants.

L'inclusion dans les clubs sportifs est perçue comme un choix du sportif, qu'il soit en situation de handicap ou non. Les clubs, souvent confrontés à un manque de bénévoles, sont formés pour offrir un accueil adapté.

Les collectivités locales comme celles de Brest et de Quimper jouent un rôle crucial dans le soutien et le développement de ces initiatives.

Le but est de garantir que la pratique sportive soit accessible à tous, en respectant les choix individuels et en faisant en sorte que le sport soit une activité pour tous, conformément aux lois sur l'inclusion.

Xavier CAILL

Pôle ressources handicap 29

Le Pôle Ressources Handicap 29 soutient principalement les familles et les professionnels pour faciliter l'accès des enfants en situation de handicap au sport et aux loisirs.

L'une des missions principales est d'accompagner les familles dans l'inscription de leurs enfants, car de nombreuses familles ne connaissent pas les structures accessibles.

Le Pôle aide aussi à **former** les animateurs et les jeunes pour la pratique du sport adapté. Il soutient des **initiatives locales**, comme des rencontres sportives entre jeunes de différents foyers.

La structure est financée par des partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et l'Agence Régionale de Santé.

Le Pôle s'inscrit dans une **politique nationale**, il couvre désormais deux tiers des départements français.

Échanges :

La discussion couvre une série de défis et d'initiatives pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap, en particulier dans les zones rurales et petites communes.

Les personnes en foyer de vie, souvent peu visibles, rencontrent des difficultés de mobilité, notamment le manque de professionnels pour les accompagner.

Les petites communes peinent à mettre en place des structures adaptées, en raison de la centralisation dans les grandes villes, ce qui complique l'accessibilité aux services, y compris le sport et les loisirs.

La sensibilisation et de la formation sont aussi très importants, comme le projet de Quimper pour travailler sur l'accessibilité et la mobilité. Par exemple, la mise en place de transports adaptés jusqu'à minuit permet une meilleure inclusion, en particulier pour accéder à la culture et aux loisirs.

La question de la sensibilisation au handicap, par des actions comme les journées de sensibilisation auprès des jeunes, est également soulignée.

Les initiatives locales, comme le Conseil Municipal Jeune à Lannilis, visent à intégrer les jeunes et à leur faire prendre conscience du handicap, avec des activités inclusives. Notamment en les chargeant d'organiser le Challenge Sport et Culture - Un Temps Partagé, qui se prépare cette année pour le 26 avril, et aussi en les faisant rencontrer Morgan Léon. Des défis persistent, comme la mobilisation du public, mais des efforts sont déployés pour mieux sensibiliser et inclure les personnes handicapées dans la société.

La communauté 360

Présentée par Hélène ENEZ - numéro d'appel : 0800 360 360

Enfin, la Communauté 360 est une **initiative régionale**, créée en 2020, à la suite des difficultés d'isolement liées à la crise sanitaire du Covid. Elle offre un **accompagnement gratuit** aux familles et professionnels, permettant d'apporter des solutions pour les situations complexes liées au handicap, en particulier en milieu rural. L'objectif est de développer des **politiques publiques** qui favorisent une société plus inclusive et de soutenir les démarches locales pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

12h30-13h : Témoignage et remise de médailles

Véronique BOURBIGOT, Vice-présidente chargée de la culture, la jeunesse et l'égalité femmes-hommes au Conseil Départemental du Finistère

Graziella MELCHIOR, Députée, et Nadège HAVET, Sénatrice

Remise des médailles en chocolat à nos parrains et marraines : Morgan LEON et Charlène ODIN



Pause déjeuner avec animations !



Yvon Scullier

14h-15h : Table ronde 2

Pour toutes et tous, une pratique de l'activité physique et sportive accessible et de proximité.

- Jérôme ROUSSEAU, Association Novosports
- Morgan LEON Para-natation, Katell ALENCON Para-cyclisme, Charlène ODIN para-Karaté, Guran PETON Para-Foot
- Stéphane DE LEFFE, Conseiller Sport Éducation Nationale
- Jauffrey TAMIRIS - animateur du Comité départemental handisport du Finistère
- Elisa ROUDAUT, sport adapté
- Sophie ROBIN - Les enfants de la balle
- Sophie LEKAWSKI - entraîneuse GR Landeda

Problématiques :

- Quelles sont les évolutions en termes d'inclusion dans le monde du sport
- Quels sont les principaux obstacles à lever ?
- Quelles sont les perspectives que l'on peut imaginer pour l'avenir ?



Katell ALENÇON

Paracyclisme

Elle est amputée de la jambe droite à cause d'une entorse qui a dégénéré.

Au départ, elle s'est lancée dans le sport, notamment le cyclisme, pour se reconstruire. Rapidement, elle a atteint un niveau très élevé, en participant notamment aux Jeux Paralympiques de Rio et Tokyo, mais elle n'a pas réussi à être sélectionnée pour Paris. Cette déception a été difficile à vivre, mais elle a remporté deux médailles de bronze aux championnats du monde.

Depuis janvier, elle est devenue **cycliste professionnelle**. Elle s'entraîne à raison de **20 heures par semaine**.

Dans le sport de haut niveau, l'objectif n'est pas la santé mais la **performance maximale**, ce qui implique de repousser constamment les limites du corps : cela signifie aussi de se blesser plus fréquemment que ceux qui pratiquent le sport pour le bien-être.

Charlène ODIN

Para-karaté

L'organisation de l'entraînement est un peu complexe, elle travaille et s'entraîne dans deux clubs différents, à Guipavas et à Brest avec sa sœur. Bien que l'entraînement soit mixte, avec des personnes valides et handicapées, cela crée un noyau soudé et motivant.

Ses parents font des allers-retours et l'aide à la gestion des entraînements et des récupérations.

Résultats : 5e place en Croatie au championnat d'Europe et une première place en Bretagne au championnat Open. Charlène participera aussi à la Coupe de France à Paris le 9 mars.

Faire du sport en famille apporte de **nombreux bénéfices** : cela permet d'échanger sur des sujets communs, de rencontrer d'autres familles dans des situations similaires, et d'enrichir les expériences.

Morgan LEON

Le sport ne se limite pas à la compétition, surtout à un niveau élevé, car il y a des **expériences** et des **moments exceptionnels** à vivre, comme celle d'arbitre aux Jeux Paralympiques de Paris, avec 15 000 spectateurs dans une piscine !

Bien que l'arbitrage exige une grande **impartialité**, l'ambiance était unique, surtout lors des courses avec un Français.

Avant de devenir arbitre, il a été nageur, atteignant un niveau national, mais n'a pas participé à des compétitions internationales. Il a ensuite décidé de se consacrer à l'arbitrage, ce qui l'a mené à être sélectionné pour les Jeux Paralympiques de Paris. En 2023, il a été choisi pour faire partie des 25 arbitres français sur 55 candidats.

La préparation a impliqué une immersion intense pendant deux ans pour améliorer les **compétences techniques** et la **gestion du stress** ainsi qu'un certain niveau d'anglais, car les épreuves paralympiques ont comme langue officielle l'anglais.

Lors des Jeux Paralympiques, les arbitres ont vécu une expérience immersive, logeant dans le village. Il travaillait de 7h du matin à 23h. Cela leur a permis de vivre au cœur de l'événement.

En natation, les règles doivent être adaptées pour les athlètes handicapés, car chaque personne et donc **chaque handicap est différent**. La préparation pour ces compétitions était **exigeante**, et la **passion** pour le handicap et la natation a été partagée avec une grande **connaissance** et **respect**.

Jérôme ROUSSEAU

Directeur général Novosport, Président foot fauteuil de Nanterre

Le sport adapté est souvent perçu comme du "sport santé", il peut aussi inclure des sportifs de haut niveau. Il souligne que le sport pour les personnes en situation de handicap ne se limite pas à la performance, mais inclut aussi des aspects importants comme l'**autonomie**, la gestion des **émotions** et le **lien social**. Il évoque des actions de sensibilisation qui ont permis à certains usagers, initialement réticents au sport, de découvrir ses bienfaits.

Jauffrey TAMARIS

Animateur du Comité départemental handisport du Finistère

Il est technicien au comité départemental du sport du Finistère, en charge du handisport et du sport adapté.

Il y a **deux fédérations** distinctes dans ce domaine, et bien que la collaboration entre elles soit encore limitée, il y a des **efforts** pour mieux échanger et aussi travailler avec d'autres fédérations dans diverses disciplines.

Concernant les Jeux Paralympiques de Paris, 22 disciplines étaient représentées, dont 11 étaient liées à la fédération du sport adapté.

L'objectif est de mieux **coordonner** et **promouvoir** l'animation et l'intégration des différentes fédérations.

Stéphane DE LEFFE

Chargé de mission Sport handicap 29

Il dépend du service du ministère du sport, rattaché à l'Education Nationale.

La question du handicap est **transversale** : on parle de santé, de citoyenneté... Aucun organisme n'est assez compétent pour travailler sur l'ensemble de ces sujets. Ils ont donc créés avec tous les partenaires une **commission** qui sert à **mutualiser** les informations et les ressources. Le but est de mettre autour de la table des gens aussi différents pour qu'il soit capable de tenir le même discours et d'aller dans le même sens.

La plateforme Sport handicap 29

Elisa ROUDAUT

Le *club inclusif* est un dispositif lancé par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) depuis deux ans. Il vise à former les clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap, en leur offrant une **formation spécifique**. Ce programme inclut un module sur le handisport et le sport adapté, afin que les clubs puissent mieux comprendre les **besoins** des différentes catégories de handicap et savoir comment **adapter** leurs pratiques.

Après la formation, un **accompagnement** de 6 mois est proposé pour soutenir les clubs dans leur projet d'inclusion. L'objectif est de développer une **démarche inclusive** pour accueillir des personnes en situation de handicap.

L'affiliation à la fédération permet aux clubs de bénéficier de **financements** via le *Dispositif de Valorisation Territoriale* (DVT) qui offre des **subventions** pour l'achat de matériel et autres besoins. Ces financements viennent de l'Agence nationale du sport et sont distribués à travers les fédérations et comités départementaux.

Le budget pour cette formation est de 6000 € par collectivité, avec une limite de 12 clubs par session de formation. Cependant, des dispositifs de **sensibilisation** et des **formations** moins coûteuses existent également pour les clubs intéressés.

En parallèle, des initiatives pour **démocratiser** le sport auprès des établissements sociaux et médico-sociaux, comme les IME, sont également en cours, avec une obligation de 30 minutes d'**activité physique** dans ces établissements.

Le programme cherche à **améliorer** l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap, tout en **développant** la capacité des clubs à offrir des créneaux adaptés.

Laura

Enseignante APA

L'activité physique inclusive et ses bénéfices vont au-delà du sport traditionnel. On évoque le fait que la pratique sportive, lorsqu'elle est **partagée**, devient un moment d'**échange** et d'**enrichissement**, et pas seulement une compétition. Plus les disciplines sont variées, plus les individus développent des compétences comme l'**équilibre**, la **coordination** et l'**autonomie**.

Il est également question de l'**isolement** des personnes en situation de handicap et de l'importance de créer des **liens sociaux** à travers le sport. La participation à un club et l'engagement dans des activités physiques permettent de sortir de l'isolement, de se **sentir inclus** et de participer à une communauté.

Cela va bien au-delà de la simple activité sportive, touchant aussi à des aspects de la **vie sociale** et de l'**autonomie**.

Enfin, les **interactions** devraient aller dans les deux sens, avec des personnes valides venant participer à des activités dans les établissements spécialisés, afin de créer un échange enrichissant pour tous.

Sophie ROBIN

Les enfants de la balle

Sophie Robin, de l'association *Les Enfants de la Balle*, parle de l'inclusion des enfants en situation de handicap dans des clubs sportifs.

L'association, fondée en 2017, a démarré avec un petit garçon autiste qui rêvait de jouer au foot. Aujourd'hui, il pratique ce sport presque en autonomie.

Depuis 2023, elle développe ce modèle en Bretagne, avec 500 enfants inclus dans 80 clubs. Elle travaille à **convaincre** les municipalités de devenir "villes inclusives" et signe des conventions avec les clubs.

L'objectif est de rendre le sport inclusif **accessible**, en intégrant des enfants handicapés dans des activités sportives **ordinaires**, tout en sensibilisant les autres enfants et familles à l'inclusion.

En 2023-2024, 250 enfants ont été inclus dans des clubs, montrant des **progrès** dans l'acceptation du sport inclusif.

Sophie LEKAWSKI

Entraîneuse GR

Elle est entraîneuse en gymnastique à Landéda, elle travaille avec son association sur des projets inclusifs, souvent en collaboration avec Malou.

Leur première expérience a été avec un groupe d'adultes en situation de handicap qui participaient à une comédie musicale. Ils ont créé une chorégraphie ensemble, présentée lors du gala de l'association, un moment de **partage** et d'**émotion**.

Initialement, le handicap était un domaine peu familier pour l'association, mais en se lançant dans ces projets, les membres ont rapidement développé une réelle **complicité** avec les personnes en situation de handicap. Les filles de l'association, au départ un peu distantes, sont devenues de plus en plus à l'aise et ont tissé des **liens forts** avec les participants.

Ils ont également organisé une activité de gymnastique adaptée avec des résidents d'EHPAD, où des enfants ont aidé les personnes âgées à effectuer des exercices. Ce genre de projet enrichit les jeunes et les adultes, favorisant des échanges et des **apprentissages mutuels** dans un esprit de partage et de collaboration.

15h15 - 16h25 : Table ronde 3

La culture contribue à transformer les mentalités et combattre les stéréotypes

Marie-Odile LE VIOL

Témoignage : « sourdaveugle, j'ai traversé le désert et pratiqué le djembé ! » : Son interview



Figure 1: Marie-Odile Le Viol avec sa traductrice Mallory Falleon

- Patricia KERDRAON, Chargée des relations publiques - Champ social et accessibilité- le Quartz à Brest Lionel JAFFRES, Théâtre du Grain avec Yvon BOIDEC du GEM KEREON
- Daniel IMPIERI, Directeur de l'école de musique de Lannilis
- Jean-Pierre GAILLARD, acteur et adjoint à la culture à Landéda
- Stan ALAN, responsable du Sémaphore Brest



Problématiques :

- En quoi l'ouverture du monde de l'art est-il une chance pour les personnes en situation de handicap ?
- Quels sont les obstacles qui demeurent ?
- Quelles sont les perspectives que l'on peut imaginer pour l'avenir, comment avancer sur cette voie de la rencontre ?

Patricia KERDRAON :

L'Accessibilité, qu'est ce que ça veut dire pour le Quartz ?

Tisser des liens, pas à pas, et ouvrir le théâtre aux **structures associatives de proximité**, de santé, d'insertion, judiciaires et médico-sociales.

Offrir une écoute bienveillante et attentive pour définir ensemble des parcours de spectacles et des rencontres adaptées.

Afin de faire venir un public le plus représentatif possible de la réalité de la société.

Le Quartz, Scène nationale de Brest, met en œuvre diverses initiatives pour rendre la culture plus accessible aux personnes en situation de handicap :

- **Accessibilité auditive** : Grâce à une boucle magnétique, l'amplification sonore de chaque spectacle est accessible aux personnes dont l'appareil auditif dispose de la position T.
- **Brochure en version audio** : Une version audio de la brochure est disponible sur le site internet, permettant aux personnes malvoyantes de consulter la programmation.
- **Places réservées** : Des places sont réservées aux personnes en situation de handicap dans les différentes salles du Quartz.
- **Spectacles accessibles sans dispositif spécifique** : Certains spectacles sont conçus pour être accessibles à tous, sans nécessiter de dispositifs spécifiques.
- **Ouverture aux structures associatives** : Le Quartz tisse des liens avec des structures associatives locales, de santé, d'insertion, judiciaires et médico-sociales, afin d'ouvrir le théâtre à un public plus large, y compris les personnes en situation de handicaps, et cette coopération avec les responsables d'associations est très importante pour Patricia KERDRAON, car elles connaissent en profondeur les personnes, et leurs attentes.

L'accessibilité à la culture passe aussi par la co-construction, et l'expression artistique des personnes : ainsi, le plateau du Quartz est aussi donné à des artistes porteurs de handicap, et pour cela ils ont obtenu un budget spécifique du Ministère de la Culture, après le Covid. Il est en effet important que les spectacles soient pensés pour être adaptés dès la phase de création. Cela passe par des résidences artistiques au cœur d'Ehpad et d'IME, avec des travailleurs sociaux.

Lionel JAFFRES :

La culture, c'est ce qui fait qu'on est **unique**...

Monter sur scène, c'est se demander : qu'est ce que j'ai besoin de dire, et avec les adhérents du GEM, on va chercher une parole invisible »

Daniel EMPIERI :

La culture, c'est ce qui vient toujours en dernier, après : la preuve, nous sommes les derniers à parler dans cette journée ! Je reconnais que le département du Finistère finance les projets culturels pour les personnes en situation de handicap. En tout cas, en ce qui concerne l'école de musique dont j'ai la responsabilité, je veux dire que c'est important de **s'adapter** aux enfants, et leurs possibilités, et non pas l'inverse, c'est à nous de rejoindre le jeune. D'ailleurs, cette façon de faire ne devrait pas être si extra-ordinaire, car nous sommes tous potentiellement des gens qui vont devenir handicapés un jour ou l'autre.

Jean Pierre GAILLARD :

Le théâtre, c'est l'art le plus utile, car on apprend à **donner** la parole, **écouter**, et **conter** !

Stan ALAN :

Dire, d'emblée que les personnes en situation de handicap sont très en demande de culture, et qu'on a tous la responsabilité de répondre à cette forte attente. L'atelier de comédie musicale, c'est vraiment un espace de **revalorisation** des personnes déficientes mentales, de la création, les répétitions. Nous prenons du temps pour qu'ils comprennent bien les dialogues, on **prend du temps** sur les situations, comment ils les appréhendent, mais surtout, à travers tout cela, l'important est qu'ils y prennent du **plaisir** ! Quant au grand public, quand on joue, on espère qu'ils ne viennent pas voir des personnes en situation de handicap qui jouent, on vient voir un **spectacle**, tout court.



Forum organisé par le Collectif 29 - Accueillir la différence



06.08.07.41.21



collectifadl29@gmail.com



collectif29.fr